



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL

N/réf. : 10.03.04_2026

No 33-2026 – Séance du 29 septembre 2026

Boucllement du préavis n° 21-2023 concernant le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable dans le chemin des Mossettes entre les lieux-dits Prantin et Cergnette (tronçon 1), pour un montant de CHF 1'075'000.- TTC

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente communication, la Municipalité vous informe du boucllement du préavis mentionné ci-dessus soit :

- **Remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable dans le chemin des Mossettes entre les lieux-dits Prantin et Cergnette (tronçon 1), pour un montant de CHF 1'075'000.- TTC**

Préavis voté HT	CHF	998'100.00
Montants dépensés HT	CHF	1'071'841.50
Excédent de charges	CHF	73'741.50
Subventions ECA encaissée	CHF	43'048.10

L'excédent de charges se justifie par les postes supplémentaires suivants :

- Le décalage du planning des travaux a engendré une augmentation due aux hausses de l'indice des coûts de production (ICP) dues à l'entreprise de génie civil.
- Le remplacement d'un drainage le long du tronçon D-E, la fouille pour l'alimentation du transformateur des Mossettes et des travaux de réfection de collecteurs d'eaux claires (EC).
- La réfection de 80% de la plateforme de forage de 2014.

L'amortissement du préavis a été prévu sur une durée de 30 ans.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

S. Krebs



Le secrétaire

J.-M. Guex

Blonay, le 8 septembre 2026

Délégation municipale : MM. Charles Morard et Jacques Chevalley, municipaux

Copie : Bureau du Conseil communal - Cogest - Service des finances